

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JANVIER 2009

M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint au Maire, ouvre la séance à 20h05. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il excuse Mme le Maire qui, étant malade, ne peut pas présider la séance. Il désigne Mlle Stéphanie BARB, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. BOESCH indique que le point 5 de l'ordre du jour (maîtrise d'œuvre pour l'exploitation des bois au Hury), ne donnera pas lieu à délibération. L'ONF a en effet fait part, par un appel téléphonique ce matin, de l'existence d'éléments nouveaux qui modifient leur offre. Ils seront communiqués lors d'une rencontre avec Mme le Maire. Le point 5 est donc retiré de l'ordre du jour et sera examiné lors du prochain conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2008;

M. BLEGER demande s'il est normal que des conseillers qui sont locataires de la Commune aient pris part au vote des tarifs au point n°5.

M. BOESCH répond qu'aucune remarque n'a été faite à ce sujet par le contrôle de légalité. Tous les loyers font l'objet d'une augmentation automatique selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

M. HAUSWALD précise qu'à une certaine époque, alors qu'il était déjà conseiller municipal, il sortait de la salle lors du vote. Mais cela fait de nombreuses années que ça ne se fait plus et que lui et les autres conseillers participent au vote.

M. BLEGER dit qu'il n'a pas reçu le compte-rendu de la dernière commission des finances.

Mme SALBER demande s'il existe encore un registre des délibérations. Elle souhaite signer le procès-verbal dans son ensemble et pas seulement la feuille comportant la liste des membres du conseil municipal.

M. BOESCH indique qu'il y a bien évidemment un registre des délibérations. Seule la dernière page du compte-rendu du précédent conseil, où doivent signer les conseillers, est passée en séance pour signature.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, avec 6 abstentions (Mme Herbrich, absente lors de la séance, Mmes Aalberg, Orsati, Salber, M.M. Bléger et Burrus) et 13 voix pour

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2008. Celui-ci est passé à la signature des présents.

2 – Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2009

L'ONF a présenté à la Commune l'EPC (Etat prévisionnel des coupes) et le programme des travaux patrimoniaux pour 2009. Ces documents ont été examinés par la Commission des forêts réunie le 6 janvier 2009.

1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF

Coupes à façonner en régie communale : 5 719 m³ pour une recette nette prévisionnelle HT et hors maîtrise d'oeuvre de 147 970 €. Cette prévision de recettes est le solde, après soustraction des dépenses de façonnage pour 119 530 € et de débardage pour 62 800 €. Il convient encore de retirer la maîtrise d'oeuvre ONF pour 17 438 € HT + 5 977 € pour l'assistance à la gestion de la main d'oeuvre + 7 200 € d'autres dépenses, soit 30 615 €.

Prévisionnel net : 117 355 € de recette dont il faut encore retirer les frais de garderie (environ 20 000 €).

Bois vendu sur pied : 168 m³ pour une recette prévisionnelle HT de 1 680 €.

TOTAL des recettes prévisionnelles, hors frais de garderie : 117 355 + 1 680 = 119 035 €

Les chiffres seront différents car la commission a demandé qu'aux 168 m³ de bois prévus en vente sur pied soit ajoutés les 723 m³ de la parcelle 39. Celle-ci risque en effet d'être déficitaire si elle est façonnée par nos bûcherons.

A l'EPC 2008, la prévision de recettes brutes HT était de 311 340 € contre 330 300 € en 2009. La Commune a réalisé en 2008 pour 331 725,40 € de ventes de bois tout confondu ; sur cette somme sont effectivement encaissés 220 880,15 € au 8 janvier 2009. La balance entre recettes et dépenses fait apparaître un excédent de 95 981,52 € au 8 janvier 2009.

M. BURRUS dit qu'en 2008 on a prélevé 30 % en plus de la moyenne habituelle. Il y a eu 1500 m³ en plus de prélevés, ce qui explique le bénéfice réalisé sur les ventes de bois cette année.

M. BOESCH précise qu'en 2008 6 437,70 m³ de bois au total ont été vendus, dont 750 m³ qui n'avaient pas pu être coupés en 2007.

M. BERTOLA ajoute qu'en 2007 tout le bois prévu n'avait pas été coupé. Il y a eu un report sur 2008. Le capital est donc toujours le même sur les deux années.

M. BOESCH dit que c'est l'ONF qui propose l'EPC. S'il y avait une dérive, l'ONF interviendrait auprès des élus.

2) Travaux de périmètre et de sylviculture :

L'ONF propose les travaux suivants (voir en pièce jointe).

La commission des forêts entérine les propositions de l'ONF et ajoute les travaux suivants:

- dans "dégagement, dépressage et cloisonnement": ajout de la parcelle 53 (bas)
- dans "nettoyement, dépressage et cloisonnement", ajout des la parcelles 33 et 57

Vu l'avis favorable de la Commission des forêts réunie le 6 janvier 2009,

Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint,

Après examen du programme des coupes et des travaux transmis avant la séance,

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes (EPC) tel que présenté par l'ONF pour 2009 et modifié par la commission forestière du 6 janvier 2009 ;

APPROUVE le programme des travaux tel qu'indiqué plus haut ;

AUTORISE Mme le Maire à signer ce prévisionnel et les conventions qui en découlent, avec l'ONF, concernant les travaux d'exploitation.

3 – État d'assiette de la forêt communale pour 2010

L'état d'assiette est l'annualisation du programme d'aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années. L'aménagement actuel s'arrête en 2012. Par contre, la commission forestière demande que les parcelles 87, 88 et 89 soient martelées de manière à pouvoir être vendues sur pied. Il faudrait également ajouter la parcelle 55 sur l'état d'assiette. Les arbres de cette parcelle sont arrivés à maturité.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 6 janvier 2009

Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'état d'assiette 2010 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines tel que présenté en pièce jointe et modifié par la commission forestière du 6 janvier 2009,

RECONNAIT à l'ONF pleine compétence pour l'établissement du programme d'aménagement en général et pour cet état d'assiette en particulier.

4 – Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sylviculture et de périmètres 2009

Le montant des travaux patrimoniaux (sylviculture et périmètres) prévus pour 2009 a été évalué à 26 470 € par l'ONF. Un appel d'offre a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux auprès de trois prestataires de service : PJ Bois, l'ONF et M. Didier Paillereau.

PJ BOIS n'a pas souhaité répondre à cet appel d'offre. L'ONF a fait une offre pour des honoraires correspondant à 13 % du montant des travaux patrimoniaux, soit 3 441,10 €. M. Didier Paillereau, ingénieur forestier a fait une offre pour une somme forfaitaire de 2 483 € (soit 9,4 % du montant estimé des travaux).

Il est proposé d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour les travaux patrimoniaux à M. Paillereau au titre du moins disant et de la continuité avec le même prestataire de service depuis trois ans.

M. BURRUS estime qu'il aurait fallu demander de nouvelles offres incluant les 3 parcelles intégrées dans le programme des travaux patrimoniaux au point n°2, pour avoir un montant exact du coût de la maîtrise d'œuvre.

M. BOESCH répond que le taux d'honoraires applicable au montant des travaux est connu pour les deux prestataires de service et n'évoluera pas.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 6 janvier 2009

Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint

Après délibération

Le Conseil municipal, avec 6 abstentions (Mmes Aalberg, Herbrich Orsati, Salber, M.M. Bléger et Burrus) et 13 voix pour

APPROUVE la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre des travaux patrimoniaux (sylviculture et périmètres) votés au point 2 du présent conseil municipal

AUTORISE Mme le Maire à donner la préférence à l'offre la plus intéressante pour l'ensemble du programme de travaux sylvicoles 2009, à savoir l'offre de M. Didier PAILLEREAU

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes y afférents.

5 – Attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'exploitation des bois au Hury

Le point a été retiré de l'ordre du jour. Il sera soumis au prochain conseil municipal, une fois les nouvelles offres concernant la maîtrise d'œuvre examinées.

6 – Marché négocié complémentaire au marché passé avec l'entreprise BARI pour le remplacement de la canalisation d'alimentation en eau potable et pose d'un réseau d'eaux pluviales dans le quartier Saint Blaise

Le conseil municipal du 19 septembre 2008 avait voté l'attribution à l'entreprise BARI du marché pour les travaux de remplacement de la canalisation d'alimentation en eau potable et la pose d'un réseau d'eaux pluviales du quartier Saint Blaise (lot 1).

Un passage caméra dans le réseau d'assainissement de la rue de Gaulle et d'une partie de la rue du Moulin a montré qu'il était nécessaire de refaire une partie du collecteur d'assainissement de ces rues.

Pour ces travaux, un marché négocié complémentaire (article 35-II, alinéa 5b du code des marchés publics) peut être passé avec l'entreprise BARI.

BARI a fait une offre pour 80 831,95 € HT, soit 96 675,01 € TTC.

M. DORGLER précise que le délai d'exécution des travaux est d'un mois.

Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la passation d'un marché négocié complémentaire au marché n°CN 08-06 d'un montant de 80 831,95 euros HT pour le lot 4, remplacement partiel du collecteur d'assainissement quartier Saint Blaise, avec l'entreprise BARI de Sainte-Marie-Aux-Mines.

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché et tout acte y afférent.

7 – Virement de crédits - Budget général 2008

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser un virement de crédit du chapitre 67 (charges exceptionnelles – article 6748 Autres subventions exceptionnelles) au chapitre 64 (charges de personnel – article 64111 Rémunération principale) pour un montant de 25 000 euros.

Ces crédits sont nécessaires pour régulariser le paiement des salaires de décembre 2008.

Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint,

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le virement de crédit du chapitre 67 au chapitre 64 d'une somme de 25 000 €.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte y afférent.

8 – Demande de DGE 2009

A) Défibrillateurs automatiques externes

Il s'agit d'équiper en défibrillateurs la salle des fêtes, la salle des sports, la mairie et le stade.

La DGE peut prendre en charge 50 à 60 % du coût de l'achat d'un défibrillateur. C'est la dernière année que les communes peuvent obtenir une subvention au titre de la D.G.E. pour l'achat d'appareils qui peuvent sauver des vies.

Localisation	DGE (euros HT)	Part à charge de la Commune (euros HT)	Coût total de l'opération (euros HT)
Défibrillateurs mairie, stade, salle des fêtes et salle des sports	50% : 5 181,00 60% : 6 217,20	50% : 5 181,00 40% : 4 144,80	10 362,00

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint,
Après délibération**

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les projets d'achats de défibrillateurs énumérés plus haut

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour la réalisation des achats ci-dessus.

B) Aménagement de chemins ruraux

Il s'agit de refaire le chemin du Creux-Chêne au Grand Rombach, sur environ 4,4 km, depuis la fin des enrobés au niveau de la maison de Jean-Marie Hauswald jusqu'au chalet du Creux-Chêne, puis de ce chalet jusqu'au fond du Grand Rombach par l'ancien dépotoir. Des rigoles sont à poser et un fossé bétonné est à réaliser dans le virage au carrefour avec le chemin du Grand Rombach à la hauteur du Haut Rain.

Ce chemin, très dégradé dans sa deuxième partie, est couramment utilisé pour la vidange du bois.

Le laisser en mauvais état pourrait décourager les acheteurs de bois

La DGE peut prendre en charge 30 à 40 % du coût des travaux.

Localisation	Apport de la DGE au titre de l'aménagement de chemins ruraux (euros HT)	Part à charge de la Commune (euros HT)	Coût total de l'opération (euros HT)
Chemin du Creux Chêne	30% : 9 078 40% : 12 104	70% : 21 182 60% : 18 156	30 260

**Sur proposition de M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint,
Après délibération**

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les projets de travaux énumérés plus haut

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour la réalisation des travaux ci-dessus.

9 – Modification du montant des vacances funéraires

Dans le cadre du vote des tarifs 2009 par le conseil municipal du 1^{er} décembre 2008, le montant d'une vacation funéraire avait été fixé à 16,50 €.

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire prévoit que désormais le montant unitaire des vacances funéraires doit obligatoirement s'établir entre 20 et 25 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à 20 € le montant unitaire des vacances funéraires.

Mme SALBER souhaite savoir ce qu'est une vacation funéraire.

M. PAULY explique qu'il s'agit des formalités effectuées par un policier municipal assermenté en cas de décès, lorsque le corps doit être emmené vers une autre commune.

Sur proposition de François BOESCH, 1^{er} Adjoint

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité

FIXE à vingt euros le montant unitaire des vacances funéraires.

10 - Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Les conseillers ont été destinataires d'une lettre d'information envoyée par le Président. A l'occasion des diverses cérémonies de vœux, les journaux se sont aussi fait l'écho de l'actualité à la Communauté de Communes.

M. Hauswald indique qu'un débat d'orientation budgétaire ouvert aux conseillers municipaux aura lieu fin janvier à la Communauté de Communes.

11 – Informations du Maire au Conseil Municipal

-Recensement : les Ste-Creuziens sont 2 079 et non plus 2 051. La Commune a gagné 28 habitants (soit une augmentation de 1,36 %) entre 1999 et 2006, le recensement ayant eu lieu en hiver 2006. Ce n'est pas brillant, mais la Commune ne perd pas de population, ce qui n'est déjà pas si mal. Dorénavant, une mise à jour aura lieu tous les ans.

-Pompiers : Mme le Maire tient à la disposition des conseillers municipaux un dossier avec les courriers et les comptes-rendus de réunions, concernant le maintien de la section, depuis 2005. Elle demande au élus de prendre position de manière responsable, en s'appuyant sur des sources sérieuses. Il s'agit d'appliquer le simple bon sens : quel maire a intérêt à ne plus avoir de pompiers dans son village ? A l'issue de la réunion du 7 janvier 2009 à la Communauté de Commune, les pompiers ont répété leur refus de mettre à jour leurs formations. C'est la logique qui prévaut depuis 2005. Soit ils adressent au SDIS leurs lettres de démission ; l'honorariat et des médailles pourront encore leur être décernés, en fonction de leurs états de service. S'ils ne font pas leur lettre de démission, la section sera dissoute unilatéralement par le SDIS. Ces procédures vont durer plus de six mois. On a le temps de réfléchir à l'avenir de l'Amicale qui devra changer de nom et adopter des statuts. La mise à disposition, pour une association, d'un local communal, est fonction des services rendus par l'association à la collectivité. Les activités de l'association dans un local communal doivent garder une nécessaire neutralité, par rapport à la municipalité en charge de la gestion de la Commune.

-Travaux : le chantier de Saint Blaise est arrêté en raison des conditions climatiques.

-Etude de sécurité de la traverse de la Commune : Une modification a été demandé à BEREST sur un point : pas de terre-plein au droit de l'ancien hangar Wymann, acheté par Stéphane Antoine pour

agrandir son garage. Il serait aussi bon que le nouveau bâtiment, à l'emplacement du hangar démolé soit en recul. Il s'agit d'un arrangement à trouver entre particuliers. Le Conseil Général ne peut autoriser une sortie de garage en marche arrière empiétant sur le domaine départemental. Stéphane Antoine, sur cette limite, devra installer un obstacle physique : muret, palissade, etc.... C'est une question de sécurité. Dès que l'on fait du neuf, aucune tolérance par rapport aux normes n'est possible.

-Site internet de la Commune : avec l'envoi du prochain planning d'utilisation de la salle des fêtes, envoyé à chaque président d'association, seront demandés texte et photos de présentation de chaque association à mettre sur le site internet de la Commune.

-Lotissement innovant : le rapport d'activité de la SEMHA n'est pas communiqué aux communes. Le rapport d'activité de l'opération menée par la SEMHA à Ste Croix doit être présenté au conseil municipal. M. Siegrist, chargé du lotissement innovant à la SEMHA va rédiger le rapport d'activité 2008 (arrêté au 31 décembre 2008). Il sera soumis à un prochain conseil municipal.

Avancement des travaux de la maison témoin : une pré-réception devrait avoir lieu fin janvier.

La SEMHA a réalisé une documentation commerciale sur les maisons du lotissement, en accord avec la Région et la Commune. Deux panneaux d'information et de commercialisation seront installés, l'un sur le site et l'autre au niveau de la Z.A. Est. Des panneaux directionnels seront installés au carrefour entre la rue de la Gare et la rue Burrus. Une consultation a été lancée par la SEMHA concernant la mise en œuvre de cette publicité.

La SEMHA avait fait une consultation concernant un nouveau mode de construction des maisons du lotissement. Il s'avère que la différence de coût avec le mode de construction utilisé actuellement n'est pas significatif pour justifier ce changement.

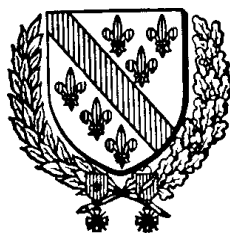
12 – Questions des conseillers municipaux

Néant

13 - Divers

Néant

M. François BOESCH, 1^{er} Adjoint, lève la séance à 21H40.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2009

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
HENRICHS Agnès Maire		X		Pouvoir à M. François BOESCH
BOESCH François 1 ^{er} Adjoint	X			
DORGLER Philippe 2 ^{ème} Adjoint	X			
CRAMPE Fernand 3 ^{ème} Adjoint		X		Pouvoir à M. Philippe DORGLER
MANCHON Andrée 4 ^{ème} Adjoint	X			
MOTSCH Yves 5 ^{ème} Adjoint	X			
AALBERG Corinne	X			
ANTONY Véronique	X			
BARADEL Thierry	X			
BERTOLA Yvan	X			
BLEGER Christophe	X			
BORMANN Pascal	X			
BURRUS Jean-Marc	X			
HAUSWALD René	X			
HERBRICH Frédérique	X			
PAULY Adrien	X			
ORSATI Régine		X		Pouvoir à M. Jean-Marc BURRUS
SALBER Marie-Christine	X			
SCHAETZEL Dominique	X			